SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 105.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François faiſant enſemble l'encombrement de 226 tonneaux, 11 Hollandois de 928, & 2 Anglois de 130 tonneaux; ſçavoir, des François, la *Madeleine Eliſebeth*, du Havre, Capitaine *Jean Parmentier*, venant de Marennes avec 122 muids de ſel; le *S. Antoine*, Cap. *Pierre Coddevin*, venant d'Oſtende chargé de toile blanche & rayée, vin d'Eſpagne, cloux & autres marchandiſes; le *Saint Antoine*, Capitaine *Jacques Vanſteene*, venant de Rouen avec drogueries, fayence, papier & diverſes marchandiſes; la *Jalouſie*, Capitaine *Guillaume Vaiſſen*, venant de Saint Valery chargé de verres à vître; la *Petite Fanchon* (*) de Calais, Capitaine *Matthieu Hardouin*; le *S. Pierre*, Capitaine *Pierre Adrien Lieven*, venant tous deux de Calais ſur leſt; des Hollandois, l'*Anne*, Capitaine *Ary Vanberkel*, venant de Roterdam chargé de genievre, vin, bois moulu, couperoſe, drogueries & autres marchandiſes; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venu de Fleſſingue de relâche chargé de futailles vuides; l'*Eſpérance*, Capitaine *Laurent Rocleſſen*, venant de Malaga avec vin de liqueur, figues, raiſins, citrons & autres marchandiſes; le *Weſterhoud*, Capitaine *Jean Bartels*, venant de Riga avec 1381 barils de graine de lin, une partie de bled, ſeigle, orge & avoine; la *Jalouſie*, Capitaine *Martin Boſſeher*, venant d'Oſtende avec figues, raiſins & autres; la *Demoiſelle Ackermans*, Capitaine *Jean Juriens*, venant de Hambourg avec laine, huile de chanvre, fer blanc, toile à voiles & autres; les *Trois Freres*, Capitaine *Winaud Rocloſs*; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Dirck Janſen Wever*; le *Jeune Albert*, Capit. *Pierre de Haan*, venant tous trois d'Amſterdam chargés d'environ 1600 razieres d'avoine, épicerie, quincaillerie, mercerie, droguerie, laine & autres marchandiſes; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Leckerkerck*, venant de Dort avec ſucre en pains, huile de lin, azur, planches & autres marchandiſes; les *Deux Frères*, Capitaine *Pierre Kanne*, venant de Terveer, chargé de ſaumon en tonne, thé & autres marchandiſes; des Anglois, le *Marchand*, Capitaine *Jean Wigmoore*, venant de Londres chargé de plomb, poudre & diverſes autres marchandiſes; le *Dragon*, Capitaine *John Franks*, venant de ce même endroit chargé de douves & autres.

(*) *Ce Navire a échoué à l'Oueſt du Port.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 10 Navires François de 675 tonneaux, 3 Anglois de 292 & 2 Hollandois de 100 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Aurore* du Cap, Capitaine *Pierre Berlamont*, allant au Cap chargé de farine, beurre, bœuf ſalé & diverſes autres denrées & marchandiſes de quincaillerie, mercerie, &c. l'*Eliſabeth* de l'Iſle Dieu, Capitaine *Vincent Chaſſin*, allant à Bordeaux chargé d'une partie de harengs ſallés & d'autres marchandiſes; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Newport avec tabac, cuirs ſallés & autres marchandiſes; le *Romain*, Capitaine *Jean-Baptiſte Martin*, allant à Rouen avec morue & diverſes marchandiſes; l'*Haleine*, Cap. *Chriſtiaen Ryckmann*, allant à S. Valery avec eau-de vie, vin & autres marchandiſes; l'*Utile* de Morlaix, Capit. *Yves Ropars*, allant à Morlaix; la *Princeſſe Adélaide* de Dieppe, Capit. *Jacques Floueſt*; la *Marie Théréſe*, Capitaine *Pierre Zephirin Bruzan*, allant tous deux à la Rochelle; l'*Eliſabeth* de Cherbourg, Capit. *Nicolas Quoniam*, allant à Cherbourg; l'*Aimable Chatherine* de Dieppe, Cap. *Charles Mariette*, allant à Dieppe ſur leſt ainſi que les quatre précédens; des Anglois, les *Deux Sœurs*, Capitaine *John Simie*, allant à Sunderland; la *Rebecca*, Capitaine *Charles Folleringham*, allant à Pool tous deux ſur leſt; l'*Heureux Retour*, Capitaine *Stephen Hoar*, allant à Bergues en Norwege; des Hollandois, le *Jeune Pierre*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer chargé de futailles vuides; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jean Dryvoet*, allant à Londres ſur leſt

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 13 au 17 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 3 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, des François, la *Providence*, Capitaine *Fanouilliere* de Saint Valery en Caux, venant de Nantes chargé d'ardoiſes; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Chatelain*, venant de Saint Valery ſur Somme, chargé de fer, cloux & autres marchandiſes pour le Havre & pour Caen; la *Louiſe*, Capitaine *Poitevin*, venant de Cherbourg chargé de beurre & de lard pour les Colonies, des

Etrangers, le *Completoum*, Capitaine *Noble*, Anglois, venant de Glaſcow chargé de 506 boucauts de tabac pour Paris; le *Jeune Abraham*, Capitaine *Hendrick Matthias*, Hollandois ainſi que les trois ſuivants, venant de Rouen ſur leſt; la *Ville d'Oudeboon*, Capitaine *Willems Lyn*; l'*Entrepreneur*, Capitaine *Froſt*; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Barent Hulker*, venant tous trois de Dantzick chargés de 6729 ſacs de froment.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 8 Navires François & 9 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Bélizaire*, Capitaine *Loiſel*, allant à la Martinique; la *Providence*, Capitaine *Morel*, allant au Cap, au Port au Prince, à Saint Marc & à Léogane; le *Deſiré*, Capitaine *Gimer*, allant au Cap chargés de diverſes marchandiſes; le *Ruſé*, Capitaine *Lemoyne*, allant à Saint Malo chargé de goudron; le *Prophête Ezechiel*, Capitaine *Floueſt*, allant à Cadix, à Marſeille chargé de leſt & d'une partie de marchandiſes, en chapeaux, étamines, pluches, &c. la *Marie Marguerite*, Capitaine *Morroir*, allant en Angleterre; le *Saint Firmin*, Capitaine *Mirambeaux* de Bayonne, allant à Bayonne; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Delatre*, allant à la Rochelle ſur leſt ainſi que les deux précédens; des Etrangers, le *Speedwill*, Capitaine *Marsh* Anglois ainſi que les deux ſuivants, allant en Irlande; la *Liberté*, Capitaine *Bebill*, allant à Portsmouth; le *Richard & Eliſabeth*, Capitaine *Broocker*, allant en Angleterre ſur leſt ainſi que les deux précédens; le *S. Nicolas & S. Elme*, Capitaine *Cuerica* Eſpagnol, allant à Bilbao chargé de diverſes marchandiſes; les *Deux Freres*, Capitaine *Mennes*, Hollandois ainſi que les trois ſuivants; la *Ville de Louwarden*, Capitaine *Hendrik Barents*, allant tous deux à Nantes ou à Bordeaux; la *Marie Iſabelle*, Capitaine *Wunſter Haas*, allant à Middelbourg ſur leſt ainſi que les précédens; l'*Amour & la bonne Eſpérance*, Capitaine *Jelle Hermens Prins*, allant à Roterdam avec miel, beurre & papier chargés à Morlaix; la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Hermen Schlichting* de Brême, allant à ce même Port chargé de ſyrop, verre, marmites & autres marchandiſes priſes à Rouen, & de ſucre & café chargés au Havre.

DE ROUEN.

Suite de l'état des Marchandiſes importées dans cette Ville venant de l'Etranger, depuis le premier Juillet juſqu'au premier Novembre 1768 : Sçavoir,

D'*Amſterdam*, 67 barils d'azur, 70 balles 25 cabas d'amandes, 20 barils d'amidon, 7 greniers de bled, 18 paquets & ballots de baleine coupée, 15 paquets de fanons de baleine, 1 barique de blanc de plomb, 2 caiſſes de borax, 5 balles de bois de Fernambourg, 100 buches de bois de Sainte Marthe, 70 pieces 3 balles de bois de teinture, 33 pieces de bois de Gayac, 373 pieces de bois d'ébeine, 3 caiſſes 7 ballots de canelle, 12 tonneaux de cire, 5 paniers de cornes, 10 bariques 25 barils de ceruſe, 1 baril de colle, 2 barils de coile de poiſſon, 22 balles de coton en laine, 2 barils 1 grenier de cuivre en planches, 91 dents d'éléphant, 1 bouteille d'eau-forte, 1 baril d'écaille franche, 1795 pains de fromages, 2 barils de fil, 176 barres 2 ancres de fer, 28 futailles de garence, 12 barils de harengs, 88 pipes d'huile de ſeville, 30 pipes 3 barils d'huile de baleine, 6 bariques 8 barils d'huile de lin, 4 barils d'huile de laurier, 2 barils d'indigo, 1 baril de jambon, 13 balles de laine, 1 caiſſe de lanternes de fer blanc, 8 tonneaux de mitrailles, 1 baril de macis, 2 caiſſe d'oignons de fleurs, 1349 planches de ſapin, 60 planches à douvelles, 1 baril 1 ballot de pelleteries, 37 balles de poivre, 42 balles 2 demies balles de ploc, 9 barils de mine de plomb, 42 balles 12 paquets de peaux de veau, 1 caiſſe 1 baril de plumes, 10 balles 2 ballots de plumes à lit, 13 pieces de plomb, 50 barils de rouge brun, 4 paquets de rouſſi, 5 tonneaux de ſoies de porc, 8 caiſſes 5 barils de ſandaraque, 2 barils de ſoufre, 2 greniers de ſeigle, 2 barils de ſucre en pains, 34 barils 1 caiſſe de vermillon, 31 tonneaux 16 bariques 82 barils 64 caiſſes 122 balles 10 ballots 26 paquets 1 botte 14 fardeaux de diverſes marchandiſes.

De *Seville*, 126 pipes d'huile pour les draps, 232 balles de laine, 1 paquet de mercerie, 12 pots d'étain.

De *Saint Ander*, 1175 balles de laine d'Eſpagne & 1 ſac de laine de Vigogne. *Fin.*

DE L'ORIENT, *le* 19 *Décembre* 1768.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Beaumont*, eſt ſorti de ce Port pour aller à Canton à la Chine.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DU HAVRE, *le* 23 *Décembre* 1768.

Le Vavire l'*Eſpérance* de 180 tonneaux, Capitaine *Jaſtram* de Marſeille, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture à la Martinique, & partira vers le 15 Février 1769. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à Paris à MM. *Bouhebent, Louſteau & Compagnie*, rue du Four; à Rouen à M. *J. N. Ribard*, & au Havre à M. *Jacques Michel fils*, ou au Capitaine.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 26 Décembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

D'une Lettre de Vienne, en date du 22 Novembre 1769.

NOus apprenons de Verone qu'un pauvre femme, âgée de 65 ans, tomba dans l'Adige le 22 du mois paſſé, & qu'elle n'en fut retirée qu'après avoir reſté un temps conſidérable ſous l'eau. Elle étoit ſans ſentimens & on la croyoit morte, lorſque le ſieur Caneſtrari, Médecin de cette Ville, vint pour la ſecourir : il appliqua ſa bouche ſur celle de cette femme, dans laquelle il ſouffla pendant vingt-cinq minutes, & au bout de ce temps elle recouvra l'uſage de ſes ſens ; & avec les ſoins que l'on prit d'elle, elle fut parfaitement rétablie au bout de huit ou dix jours (*a*).

DE LONDRES.

Des Lettres que l'on a reçues le 7 de ce mois portent, que la maladie qui a fait depuis peu tant de ravage parmi les bêtes à cornes, s'eſt manifeſtée dans pluſieurs endroits de la Province de Hampshire. Si cela eſt vrai, on doit attribuer la cauſe de cette maladie à une certaine quantité de peaux qui ont été importées depuis peu du Danemarck ou de Suede en Angleterre.

(a) *Voyez le Journal d'Agriculture du mois de Mai 1769, où l'on trouve les différents procédés employés en Hollande pour rappeller les Noyés à la vie.*

RÉFLEXIONS

Sur l'avis de M. de Grigny, page 341 de la Gazette N°. 95. 1769.

Les trente-ſix tilleuls en queſtion, plantés il y a environ vingt ans, étant alors de trois pouces ſix lignes de diametre, ou environ dix pouces de tour, étêtés ou coupés à ſix ou ſept pieds de hauteur, l'ont été trop bas, en proportion de leur groſſeur, pour cette eſpece d'arbre en bois blanc fort poreux, & qui n'exige pas toujours de l'être ſans précaution. Si l'on eût pris celle de couvrir de maſtic cette plaie conſidérable à la coupe de ces arbres, peut-être ne fuſſent-ils pas devenus roulés dans leur intérieur (*a*) : vraiſemblablement ces arbres avoient été levés de la pepiniere prématurément à la chûte

(a) *Pour le mieux il convient, en plantant ces arbres, de ne couper ſimplement que les branches, ſans couper la tige, mais de ne la couper qu'à l'approche du Printemps, auparavant que la ſeve ſoit en mouvement ; le faire avec la petite ſcie à main, avec l'attention de ne pas ébranler l'arbre & de recouvrir la plaie de la coupe, toujours faite en pied de biche ou en forme de bec de flûte.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de leur ſeve, laquelle s'annonce ordinairement par celle de la feuille dans l'automne ; mais cet indice n'eſt pas toujours certain : lorſque dans le commencement de cette ſaiſon, & à la fin de l'Eté, le temps ſe tient doux, mol & humide par de petites pluies, & qu'on eſt privé des premieres petites gelées de la ſaiſon, la circulation alors ne ſe trouve pas encore interrompue ; cette inattention, à la levée des arbres, en fait périr beaucoup de certaines eſpeces, ſur-tout le tilleul, l'ormeau, le châtaigner, &c. & principalement lorſque ces arbres levés prématurément ne ſont pas ſur le champ replantés à demeure & à leur deſtination (*b*) ; l'écorce alors ſe détache du bois, lequel ſéche ſouvent très-promptement en ſe comprimant, ce qui forme un vuide entre le bois & l'écorce, laquelle ſe deſſéche plus tard, & ſouvent long-temps après le bois (c).

Lorſque les racines de ces arbres ſont vigoureuſes, qu'elles ſont plantées en terre productive, ſuſceptible des premieres impreſſions de l'athmoſphere au printemps, & que la ſeve ſe met bien-tôt en mouvement, ces bonnes racines tirent abondance de ſucs de la terre alors en humeur ; elles contribuent, par ce moyen, à une plus forte circulation, laquelle ne trouvant point de réſiſtance dans le vuide entre l'écorce & le bois, dont les pores étant bouchés par ſa retraite, il devient liſſe par ſa ſéchereſſe, alors la ſeve ne peut y adhérer, mais au contraire à l'écorce qui s'en trouve plus ſuſceptible, la facilité de ſa dilatation, favoriſe le ſéjour & la circulation de la ſeve ; elle prend de la conſiſtance, ſe coagule ; elle ſe forme & ſe convertit en matiere ligneuſe & cauſe ſucceſſivement l'accroiſſement du nouveau bois vif, & celui de l'arbre, ſans procurer rien de ce bénéfice à ſon cœur, à ſon noyau ; alors étant bois mort, il ne peut plus participer à l'action de la ſeve, & il conſerve ſa premiere forme de rouleau (*d*). Lorſque les racines de l'arbre nouveau planté ne ſe trouvent pas ſuffiſantes pour contribuer à toutes ces différentes opérations de la ſeve, il périt ſans pouvoir y rémédier.

Ce même accident peut provenir d'une autre cauſe oppoſée à celle dont on vient de parler, c'eſt-à-dire, d'un froid exceſſif qui opere les mêmes effets : nous l'avons éprouvé dans la Province du Maine en 1709 ſur beaucoup, pour ne pas dire ſur tous les châtaigniers qui ſe trouverent plantés dans les champs, & d'autres venus naturellement dans quelques endroits des bois les moins à l'abri des vents du nord. On trouve dans ces arbres accueillis par la rigueur extrême de ce froid remarquable, ce que ces trente ſix tilleuls ont éprouvé, à meſure qu'on les abat & qu'ils s'exploitent, c'eſt-à-dire, un noyau ſec retiré & entierement détaché du nouveau bois de l'arbre, qui a néanmoins proſperé extérieurement & conſidérablement groſſi.

On rencontre auſſi quelques chênes extrêmement vieux avec ce même rouleau, qui, par ſa vétuſté, ſe réduit facilement en cannelle.

Le Maine conſerve abuſivement ſur les clôtures des champs & des chemins une prodigieuſe quantité d'arbres à moyenne tige, qu'on nomme têtards ou troueſſes, autrement chênes étêtés, dont les branchages ou chevelures ſe coupent tous les neuf ans & font un tort notable aux productions de la terre & à la conſervation des chemins.

Pluſieurs de ces têtards, de deux à trois braſſes de tour, ſe trouvent avoir le cœur entierement pourri & creux du haut en bas de la tige à pouvoir contenir un homme

---

(b) *Pendant trois années conſécutives on a éprouvé au Château de Liné une perte générale d'arbres levés des pepinieres d'Orléans en Octobre, par cette raiſon.*

(c) *On eprouve tous les jours que les écorces ſe tiennent aſſez vertes, quoique l'épiderme du bois ſoit rouſſi & le bois fort ſec ; alors il pouſſe des rejettons du pied ſeulement, ou périſſent entierement par les défauts des racines & du ſol.*

(d) *On voit aſſez ſouvent ces rouleaux paroître extérieurement au haut de la tige de l'arbre de trois à quatre & cinq pouces de longueur, très-ſecs & ſans être enveloppés d'écorce, qui ne conſerve ſa verdure qu'au-deſſous : c'eſt de-là que les branches de l'arbre partent ; on peut s'aſſurer que tout le cœur de l'arbre eſt ſec & gâté, cependant l'arbre eſt très-vigoureux quelquefois.*

debout à ſon aiſe, & dont le bois vif & l'écorce ont un pied & plus d'épaiſſeur : on connoît auſſi des mûriers blancs qui ſont dans ce même cas, ainſi que d'autres arbres.

Il ſubſiſte dans l'avant-cour du Château de Belle-Fille un ancien noyer des plus conſidérables & très-vigoureux, lequel eſt creux dans toute la hauteur de la tige, à partir du niveau des terres, & qui par l'orifice ſupérieur reçoit toutes, ou en partie, les eaux qu'y raſſemblent les branches & les feuilles ; elles y forment une fontaine qui ſort par un trou qui s'y eſt naturellement fait à environ trois pieds au-deſſus des terres, & lui ſert de trop plein ; on ne s'eſt pas apperçu que cette fontaine ſe ſoit jamais tarie dans les plus longues ſéchereſſes.

Toutes ces obſervations tendent à démontrer que les principes & les cauſes des rouleaux qui ſe trouvent dans l'intérieur des arbres, proviennent de l'interruption de la circulation de leur ſeve.

Les froids très rigoureux produiſent encore d'autres effets ſur la ſeve des arbres. La gelée extraordinaire du 18 Avril 1767, & peut-être la ſeule à cette époque, puiſque dans une ſeule nuit elle donna de la glace de deux pouces d'épaiſſeur, fit périr ſans reſſources, dans les Pepinieres royales du Mans, vingt-deux mille pieds de jeunes mûriers de deux & trois ans de plantation ; la partie de ces pepinieres, plantée d'un an, venoit d'être recoupée au pied, aucuns ne périrent, quoique plus foibles & plus tendres ; les arbres de plus ancienne plantation n'en ſouffrirent pas, ou très-peu, parce que ſans doute leur écorce plus dure, plus épaiſſe fut en état de les garantir, ou peut-être parce qu'ils ſe trouverent moins avancés en ſeve que les plus jeunes.

Le mois de Mars avoit été très-doux & humide, les premiers jours d'Avril avoient fait éprouver des chaleurs égales aux plus vives du mois de Mai ; de ſorte que ces différentes températures avoient excité la ſeve de ces plus jeunes arbres ; (les plus beaux qu'on ait encore élevés dans cette pepiniere) ils ſe trouverent à l'époque de la gelée du 18 Avril en pleine ſeve, & de la tête au pied, couverts de bourgeons & de feuilles récemment épanouies ; mais ils en furent ſi vivement accueillis, ou aſſaillis, que ces feuilles naiſſantes furent entierement brûlées.

On s'attendoit, comme on l'avoit éprouvé d'autres fois, par des gelées aſſez ordinaires en Mai, que l'abondance de la ſeve de ce genre d'arbre pouſſeroit bien-tôt un ſecond bourgeon ; on ſe trompa : quelques ſemaines ſe paſſerent ſans aucune production nouvelle, quoique ſans gelées ſenſibles ; l'athmoſphere ſe tenoit froid. Le Jardinier, ennuyé de l'inaction de ces arbres, en coupa vers la fin de Mai quelques uns à mi-tige & au pied ; l'écorce s'en détachoit facilement, elle ſe trouvoit noirâtre en dedans, le bois roux & la ſeve très-condenſée, gluante & brune. On ſe détermina alors, mais trop tard, à faire main-baſſe ſur la majeure partie de ces arbres ; on les coupa au pied rès la terre, une très-petite partie a repouſſé au pied & n'a pu faire des arbres de belle venue ; les autres, ainſi que ceux qui n'avoient pas été récépés, périrent abſolument.

Si au contraire on avoit coupé tous ces arbres immédiatement après l'effet de la gelée qui avoit moins affecté les racines, on ſe perſuade qu'on n'auroit perdu que la culture de deux ou trois années précédentes.

Je poſſéde des effets aſſez ſinguliers du froid rigoureux de l'année 1709 ſur la ſeve d'un ormeau & d'un cormier. Ces deux arbres, qui étoient de nature tardive, ſe trouverent encore en pleine ſeve à l'époque du froid ; ils en furent ſaiſis & ſurpris dans cet état ; ils périrent & reſterent cependant ſur pied par négligence ; l'écorce de ces deux arbres ſecs ſe détacha & tomboit par lambeaux : on obſerva que le bois étoit entierement couvert d'une enveloppe flexible, qui reſſembloit aſſez à la nature & à la conſiſtance du cuir ; j'en conſerve encore quelques morceaux qui me reſtent de la diſtribution que j'en ai faite à des curieux ; la peau ſortie de l'ormeau eſt fort jaune, ſolide & de l'épaiſſeur du quart d'une ligne : elle auroit pu ſervir à faire de petites bottines ; celle du cormier eſt au contraire auſſi ſouple & moëlleuſe que la peau de daim bien préparée à la Mégiſſerie, de la même épaiſſeur & à peu près de même couleur ; on en eût très-bien pu faire des gants d'hommes.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d
Arbois.	24	7	6
Baume.	24		
BESANÇON.	24		
Dole.	24		
Gray.	22*	4	
Lons-le-Saunier.	27	4	
Orgelet.	26		
Ornans.	27		
Poligny.	28	8	
Pontarlier.	27	12	
St. Claude.	28*	18	2
Quingey, & Salins.	24	16	
Veſoul.	24		

Prix Communs.			
From. le ſep.	25	11	6
Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	7	18	7
Foin le q.	2	8	5
Paille le q.	1	3	7

RENNES.

Lieux des Marchés	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Auray.	27	5	5
Breſt.	24		
Hennebon.	25	17	6
Lannion.	24	18	7
Morlaix.	20*	19	1
Nantes.	26	13	4
Pontivy.	25	10	11
Quimper.	24	12	
Redon.	27	18	6
RENNES.	29*	1	
St. Brieux.	25	10	
St. Malo.	27	8	6
Treguier.	24		
Vannes	24	18	6
Vitré.	25	17	2

Prix Communs.			
From. le ſep.	25	12	8
Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	7	17	2
Foin le q.	2	2	10
Paille le q.	1	4	10

METZ.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.
Longwy.	15	18	6
METZ.	17	2	
Montmedy.	15*	12	6
Phalsbourg.	20*		
Sarrebourg.	18		
Sarrelouis.	17		
Sedan.	17	12	
Thionville.	18	3	6
Toul.	16	17	
Verdun.	16	16	
Vic.	19	12	8

Prix Communs.			
From. le ſep.	17	10	4
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	4	15	4
Foin le q.	1	15	8
Paille le q.		16	5

MOULINS.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Aubuſſon.	19	11	
Château-Chi.	26	8	
Decize.	22	16	
Evaux.	22	17	2
Gannat.	20	6	8
Gueret.	27*		
Montluçon.	21	4	
Montmarault.	19*	4	
MOULINS.	21	8	6
Nevers.	24		
S. Pierre le M.	23	14	
St. Pourçain.	20	8	

Prix Communs.			
From. le ſep.	22	3	1
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	5	19	6
Foin le q.	2	2	6
Paille le q.		14	11

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 13, juſqu'au Samedi 16 Déc. 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 43 muids 6 ſept. de froment, 13 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 452 muids 4 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 50 muids de froment, 6 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 621 muids 4 ſeptiers de farines, ce qui a fait 93 muids 6 ſeptiers de froment, 19 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 1073 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 137 muids 9 ſeptiers de froment; il en reſtoit du marché précédent 112 muids 2 ſept. ce qui a fait 249 muids 11 ſeptiers.

Le Samedi 16 Décembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1436 muids 8 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 388 muids 8 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1048 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 18 ℔ 10 ß àà 25 ℔ 10 ß, le ſeigle, de 14 ℔ 15 ß à 16 ℔, le froment a été vendu à la Greve, de 21 à 28 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 17 ß 6 ₰ à 2 ℔ 4 ß 3 ₰ le *boiſſeau*;

les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 2 ß 10 ₰ ½ la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰ ; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

MANIERE

De clarifier le vin tourné, traduite du Latin de Pierre Creſcentius (a), *Sénateur de Boulogne ; par M. Pingeron.*

Prenez une certaine quantité de céríſes aigres que vous jetterez toutes entieres dans le tonneau qui contient le vin tourné. Cette liqueur commencera pour lors à bouillir ; vous la laiſſerez pendant trois jours dans cet état, puiſqu'il eſt certain que le vin ſe purifie dans la fermentation qu'il éprouve : lorſque vous appercevrez qu'il eſt au point de clarté où vous le deſirez, vous le tranſvaſerez ſur le champ. Si vous mettez pareillement une certaine quantité de miel dans votre vin, & que vous agitiez fortement ce mêlange avec un bâton, par l'ouverture ſupérieure du tonneau, vous parviendrez au même but : la raiſon en eſt facile à appercevoir ; car le miel, en ſe précipitant au fond du tonneau, entraîne toutes les matieres épaiſſes qui avoient troublé le vin. Pluſieurs perſonnes, qui veulent parvenir plus ſûrement à leur but, jettent dans le vin qui a perdu ſa qualité une certaine quantité de raiſins non écraſés pendant les vendanges ; ces grains rendent le goût au vin, avec ſa couleur, en deſcendant au fond du tonneau, pour ſervir de lie. Il faut obſerver de tranſvaſer le vin avant de faire aucune opération pour le rétablir.

D'autres Particuliers mettent du marc de vendange dans le vin, pour lui faciliter les moyens de ſe clarifier ; ils obſervent de n'en pas jetter une trop grande quantité à la fois, de peur qu'il ne perde la chaleur qu'il a acquiſe dans la fermentation ; ils ne les mettent que peu à peu & à différents temps, pour ne point empêcher l'ébullition qui doit rendre au vin ſa premiere clarté. Plus le marc de vendange aura été comprimé, plus l'effet qu'on en attend ſera prompt. Palladius nous apprend que le vin tourné ſe clarifiera dans un jour ſi l'on jette dans le tonneau une vingtaine de grains de poivre concaſſé & délayé dans deux pintes de vin. Il faut, ſelon cet Auteur, remuer fortement le vaiſſeau & le laiſſer enſuite repoſer avant de filtrer le vin pour l'uſage ordinaire. On prétend encore que ſi l'on jette quelques pignons concaſſés (amandes qui ſe trouvent dans les pommes du pin) dans une pinte de vin, & que l'on mêle le tout enſemble, qu'on le laiſſe repoſer pour le clarifier enſuite, le vin reprendra ſon ancienne qualité. Quelques perſonnes ſe ſervent auſſi de noyaux de pêches pour cette opération ; d'autres n'employent que du blanc d'œuf & du ſel ; certains Particuliers prennent des petits cailloux de rivieres les plus blancs qu'ils peuvent trouver, & les mettent au four, pour les y laiſſer juſqu'à ce qu'ils apperçoivent qu'ils commencent à ſe fondre ; ils les réduiſent pour lors en poudre très fine. On prend enſuite du ſel blanc que l'on pile très-menu, on jette dans dix pintes de vin ſix onces de ce caillou mis en poudre, avec quatre onces de ſel, & l'on mêle le tout enſemble. Si l'on ajoute à ces ingrédiens deux ou trois blancs d'œufs, on parviendra plus facilement à ſon but. On peut cependant ſe diſpenſer de faire calciner les cailloux & d'y ajouter du ſel ; l'expérience prouve qu'on en obtient les mêmes effets que s'ils euſſent été mis au four. Il conviendroit qu'on ajoutât un peu de miel jaune ; car on a obſervé qu'il rendoit au vin blanc ſa premiere couleur. Comme cette matiere eſt viſqueuſe & peſante de ſa nature, on doit la regarder comme contribuant efficacement à la conſervation de la couleur des liqueurs dans leſquelles on la

(a) *Quoique Pierre Creſcentius puiſſe être mis, à juſte titre, au rang des Auteurs modernes, on imprime cependant ſes Ouvrages ſur l'Agriculture avec ceux des anciens ; il jouit de cet avantage, parce qu'il eſt un des premiers parmi les modernes qui ait écrit ſur l'Economie champêtre, & parce que ſa latinité eſt aſſez pure. On en conſerve à la Bibliothéque du Roi une Traduction Françoiſe faite en* 1483, *imprimée en lettres gothiques.*

jette. Si le vin eſt trop trouble, on augmente les doſes, parce qu'elles précipitent la lie par leur poids avec tout ce qui peut alterer la qualité des vins, comme on l'a déja dit; elles empêchent que la lie ne s'éleve de nouveau & n'alterent point le goût du vin. S'il arrive cependant que le vin ſoit ſi trouble qu'il ait abſolument perdu ſa couleur, & qu'il coule comme de l'huile, c'eſt une preuve qu'il n'exiſte plus de principe de fermentation capable de lui rendre ſa premiere qualité; il ne reſte plus aucune reſſource. 39^e^ Chapitre du 4^e^ Livre des Ouvrages économiques de Creſcentius, Edition de Baſle, faite par Henri Pierre, 1538, 1 vol. in-4°.

Maladie Épizootique.

Une maladie s'étant déclarée dans la Paroiſſe d'Eſtreux, Province du Haynault, ſur vingt-un chevaux appartenants au ſieur Antoine le Maire, Mayeur d'Eſtreux, le ſieur Girard, Privilégié du Roi en l'Art Vétérinaire, a requis un certificat des ſoins qu'il s'eſt donnés en cette occaſion.

Ce certificat eſt conçu en ces termes.

» Nous ſouſſignés Curé, Mayeur & Gens » de Loi du village d'Eſtreux, certifions que » le ſieur Girard, Eleve de l'Ecole Royale » Vétérinaire, Bréveté & Privilégié du Roi, » pour cette Province, s'eſt tranſporté ici » par ordre de M. l'Intendant, à l'effet de » rémédier à une maladie dont les chevaux, » au nombre de vingt-un, étoient attaqués, » appartenants au ſieur le Maire, Mayeur; » que douze en étoient déja morts avant ſon » arrivée, & que, par les talens & ſoins » aſſidus dudit ſieur Girard, les neuf autres » deſdits chevaux ont été guéris radicale- » ment.

» Certifions de plus que ladite maladie, » avant l'arrivée du ſieur Girard, avoit été » traitée ſans ſuccès par différens Maréchaux » dont l'impéritie les a portés à croire, » voyant l'inſuffiſance de leurs moyens, » que cette maladie étoit un ſort jetté par » des voies inconnues ſur ces animaux. Ce » 18 Novembre 1769. *Signé*, le Maire, » Thellier, Roucoux, Nonclerig & Coche.

» Vu par Nous Maître des Requêtes, » Intendant du Hainault.

Signé, Taboureau.

Annonces de livres.

The Marine Pratice of Phyſic and ſurgery including that in the hot countries particularly uſeful to all who viſit the eaſt and weſt indies or the coaſt of Africa, to which is added Pharmacopæia marina and ſome brief directions to be obſerved by ſea Surgeon in an engagement. Pratique de Médecine & de Chirurgie à bord des Vaiſſeaux. On trouve dans cet Ouvrage intéreſſant, qui eſt dédié à Son Alteſſe Royale le Duc de Cumberland, tout ce que doivent ſçavoir ceux qui fréquentent les climats chauds, tels que les côtes des Indes orientales & occidentales, & celles de l'Afrique, relativement à leur ſanté. On y ajoute une Pharmacopée à l'uſage des Gens de mer, & pluſieurs inſtructions utiles ſur les devoirs d'un Chirurgien de Marine le jour d'un combat. 2 vol. in-8°. Chez Becket & Co, dans le Strand, à Londres.

COMMERCE.

EXTRAIT

De la Gazette de Leipſick.

Il vient de paroître ici, aux dépens d'une Société de Libraires, un Livre intitulé : *le Commerce de la Hollande*, ou Tableau du Commerce des Hollandois dans les quatre parties du Monde, par l'Auteur du Livre intitulé : *Avantages que le Commerce donne aux Nations*, en 658 pag. in 8°. Cet Ouvrage l'emporte certainement beaucoup ſur le *Négoce d'Amſterdam*, *par Ricard*, qui n'embraſſe pas toute l'étendue du Commerce Hollandois, de même que ſur les Mémoires de Huet ſur le Commerce des Hollandois, qui ſont imparfaits à pluſieurs égards, & ont été écrits d'ailleurs dans un temps où le Commerce n'étoit pas encore conſideré comme une ſcience en France. L'Auteur de ce Livre eſt déja connu pour un homme qui étudie le Commerce, qui a peſé & comparé les intérêts des Nations, & qui a fait des obſervations excellentes & très-utiles dans la Pratique. Il a partagé ſon

Ouvrage en vingt-quatre Chapitres dont nous allons indiquer les ſommaires.

Du Commerce des Hollandois en général; de la Compagnie des Indes orientales; de la Compagnie des Indes occidentales; de la Société de Surinam & de la Colonie de Berbice; de la Compagnie du Nord ou de la Pêche des baleines, de la Pêche des harengs, des Fabriques & des Manufactures; Mémoire de Daniel Braem ſur l'Hiſtoire de la Compagnie des Indes orientales, de la Compagnie du Nord & de la Mer Baltique; du Commerce ſur l'Elbe ou de Hambourg; du Commerce ſur le Veſer, ſur l'Ems, ſur le Rhin & ſur la Meuſe; du Commerce des Pays Bas Autrichiens; du Commerce avec la Grande Bretagne; du Commerce de France, d'Eſpagne, de Portugal, d'Italie & du Levant; de la Banque & des Monts de Piété; du Commerce de Tranſport, de Banque, de Commiſſion & d'Aſſurance; Obſervations ſur les progrès & ſur la décadence du Commerce, & ſur les moyens de l'augmenter; du Commerce des papiers de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Danemarck & de Saxe; du luxe; des Loix relatives au Commerce; de quelques Uſages Marchands; de l'Agriculture & des Impôts; un Tarif des droits d'entrée & de ſortie qui ſe payent en Hollande; Conſidérations du Baron d'Imhoff, Gouverneur de Batavia, telles qu'il les a faites en 1741, ſur l'état actuel de la Compagnie des Indes orientales, relativement à ſa Navigation, à ſon Commerce, à ſon Adminiſtration & aux moyens de relever ſon Commerce.

Un Homme d'Etat verra du premier coup d'œil combien ce Livre mérite d'attention.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *23 Décembre 1769.*	MARSEILLE. *le 13 Décembre.*	MADRID *le 11 Décembre.*	AMSTERDAM *le 18 Décembre.*
Amſterdam, 54 ½ Lond. . . 32 Hambourg, . . 182 Madrid, . 15 2 6 Cadix, . . 14 19 6 Livourne, . 95 ¾ Lyon, ¼ à ½. . .	Londres, . 31 ½ Amſt. . . 53 7 8 ¾ Cadix, . . 15 6 Madrid, . . 15 7 Livourne, . .97 ¾ Naples . . 85 Gênes, . . 96 . Paris, 1 ½ p. ⅜ b. Lyon. Saints 1 ¾ p. ⅜ b. Montpellier, au p. 60 j. Piaſtres, . . 49 15	Paris, . . 15 12 Amſterd. . 97 ¼ Londres, . 41 3 8e **CADIX.** *le 5 Décembre.* Paris, . . 77 ¾ 7 8 Amſt. . . . 97 Lond. . . 41 ½ Madrid, au pair à vue.	Paris, . 53 ¼ Lond. 33 7 Bordeaux. . . Madrid, . 93 1 8e Cadix. . 92 ¼ Lisb. . 45 3 8 Veniſe, Genes. . 84 ½ 3 8 Livourne, . 86 ¼ Hamb. . 33 1 16 à vue.

DE DUNKERQUE, *le 10 Décembre 1769.*

Navires en armement.

Les Navires le *Negrillon* de 180 tonneaux, Capitaine *Balthazar Gaſpard*, Armateurs MM. *Voeſtyn* freres; le *Vermandois* de 250 tonneaux, Capitaine *Tobie Doſſehe*, Armateurs MM. *Philippe-Joſeph Rouſſel* & fils; le *Mars* de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques Suyvers*, Armateurs MM. *Emmery Vanhée* fils aîné, ſont tous trois en charge dans ce Port; le premier pour le Cap François, le ſecond pour la Martinique, & le troiſième pour la Guadeloupe.

DE NANTES, *le 15 Décembre.*

Les Navires François le *Fidele* de 250 tonneaux, Capitaine *Archambault*, Armateur M. *Boiſgerard*; le *Charlot* de 250 tonneaux, Capitaine *Benoiſt*, Armateur M. d'*Haveloose*, ſont tous deux en charge dans ce Port, le premier pour les Cayes Saint Louis, & le ſecond pour Leogane.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port 8 Navires Etrangers; ſçavoir, le *Friſland* de 180 tonneaux, Capitaine *Auke Jans*, Interprete le ſieur *Boudet*; le *Deſir de la Paix* de 120 tonneaux, Capit. *Baerend Akkerdaas*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*, tous deux pour Middelbourg; le *Jean Friderick* de 200 tonneaux, Capitaine *Johannes Laurentz Marens*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Hambourg; les *Deux Sœurs* de 170 tonneaux, Capitaine *Age Obbes*, Interprete le ſieur *Van Neunen*; la *Dame Ytie* de 120 tonneaux, Capitaine *Ehlen*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*; le *Wipke* & *Alida* de 160 tonneaux, Capitaine *Tecke Tiettes Hanna*, Interprete le ſieur *Boudet*, pour Bruges, ainſi que les deux précédents; la *Demoiſelle Jeanne Henriette* de 200 tonneaux, Capitaine *Odiette de la Bauche*, pour Roterdam; le *Prince Willem* de 130 tonneaux, Capitaine *Hendrick Jan Nobel*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Amſterdam.

AVIS.

Il a été annoncé dans les Papiers publics, en 1761, 62 ou 63, une ſucceſſion conſidérable du nommé M. Vaſſal mort en Amérique, ſes héritiers ſe ſont trouvés du côté de Pau en Béarn: l'un d'eux, à l'inſçu de l'autre, a recueilli cette ſucceſſion à Paris, mais il n'a pas été poſſible de découvrir par quelles mains ni comment il l'a touchée. Une perſonne de conſidération voudroit bien découvrir dans quelle Colonie & dans quel temps au juſte M. Vaſſal eſt mort. (On préſume que l'annonce eſt de 1762.) Cette perſonne ſe fera connoître directement à celui qui fera cette découverte, afin de lui en témoigner ſa juſte reconnoiſſance.

Sçachant que les Auteurs des divers Ecrits publics ſe rendent ordinairement des ſervices mutuels, ne pourroit on pas parvenir, par la voie de la Gazette, au but qu'on deſire?

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris du 23 Décembre 1769.*

	liv.	s.	d.
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à	710		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à	716		marc.
Ducats à	97	10	marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10	once.
Or à 20 karats à . .	83		marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	marc.
Piaſtres, à	49	2	6 marc.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1769.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Ac. des Indes.		1055	1060
Emp. de la Com.		335	335
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.		30.	30.
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.		54 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$
Ac. des Fermes.		792 $\frac{1}{2}$	800
2 ſ. p. l. du Dix.		17.	15.
3e. Loterie.			
Annuités.		268	
Coup. d'An.		54.	54
Emp. de 50 mil.			46 $\frac{1}{2}$
Emp. de 30 mil.	FESTE.	58.	58.
Col. 1759.	57.	59.	59.
Canada.	58 $\frac{1}{2}$	59.	59
4e. L. Epoques.	21.	22.	21 $\frac{1}{2}$
Nouette.	48.	47.	47
tirage de la C.			3e 388 5e 330
Bill. de la Com.			
2e Lot. Comp.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. $\frac{0}{0}$			
A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. cuirs			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 103.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Décembre 1769, il eſt entré dans ce Port 5 Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 337 tonneaux, 10 Hollandois de 589, 4 Anglois de 220 tonneaux; ſçavoir, des François la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, venant de Newport chargé de tabac en côes & autres marchandiſes; la *Saint Nicolas* de Boulogne ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jean Gournay*; le *Saint Jean*, Capitaine *Jean-Baptiſte Coppin*, venant tous deux de Boulogne avec harengs en tonnes & vin; la *Ville da Calais* de Calais, Capitaine *Etienne Guitton*, venant de Bordeaux chargé de vin, prunes, plumes, marons & autres marchandiſes; l'*Heureuſe Rencontre* de Rouen, Capitaine *Simon Vitard*, venant de Charente avec 8 pieces 127 tierçons d'eau-de-vie; des Hollandois les *Deux Freres*, Capitaine *Pierre Kanne*, venant de Terveer; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Arymaat*; le *Thomas & Marie*, Capitaine *Raſmus Samuels*, venant tous deux de Fleſſingue, chargé avec le précédent de 90 pieces de genievre, thé & autres marchandiſes; les *Trois Freres*, Capitaine *Michel Verſteegh*, venant de Dort avec laine, azur, tournefols, ſucre & autres marchandiſes; la *Marie Thereſe*, Capitaine *Jean Beauvend*, la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Poote*; la *Jalouſie*, Capitaine *Pierre Lagrande*; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Jonſſen*, venant tous quatre d'Oſtende charges de vin d'Eſpagne, d'une partie de ballots de toile blanche & rayée, d'environ 1300 razieres de ſeigle & de quelques autres marchandiſes; l'*Anne*, Capitaine *Ary Vanberkel*, venant de Roterdam; le *Jeune Jean*, Capitaine *Antoine Schouten*, venant d'Amſterdam chargés tous deux de mercerie, quincaillerie, épicerie & autres marchandiſes; des Anglois les *Cinq Freres*, Capitaine *Henri Joult*, venant de Newcaſtle avec charbon de terre; le *Paquebot d'Irlande*, Capitaine *Charles Roſs*, venant de Terveer chargé de 150 tonnes de ſaumon; le *Shart*, Capitaine *Chriſtophe Sanley*; le *Saint Patrick*, Capitaine *Robert Gromley*, venant tous deux de Dublin ſur leſt,

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 28 Bâtimens François de 1418 tonneaux, 15 Anglois de 1296 & 9 Hollandois de 525 tonneaux; ſçavoir, des premiers, la *Jeanne Eliſabeth* de Bordeaux, Capitaine *Pierre Elie Martin*, allant à la Martinique, chargé de bœuf, beurre, farines, autres vivres & marchandiſes ſeches; les *Deux Alexandre* de Fecamp, Capitaine *Alexandre Desjardin*; le *Jeune Paul*, Capitaine *Martin Ref*, allant tous deux à Rouen chargé de harengs, morue & ſaumon; le *Saint Michel*, Capitaine *Adrien Verhalſt*; le *Sainſey*, Capitaine *Urbain Mouteghem*; le *Hareng Couronné*, Capitaine *Gaſpard Degeus*; le *Prince de Robecq*, Capitaine *Jean-Jacques Legrand*, allant tous quatre à Bordeaux chargés de feves, harengs, amidon, étofes du Pyas & autres marchandiſes; le *Normand*, Cap *François Cadyck*, allant à Liſbonne; le *Solide*, Capitaine *François Deval*, allant à Libourne, chargés tous deux de grains & légumes; les *Trois Freres & Sœurs*, Capitaine *Laurent Verbrugghe*, allant à Bayonne avec huile, amidon & autres marchandiſes; la *Marie Thereſe*, Capitaine *Pierre Nicolas Troſſe*, allant à Nantes chargé de ſeigle; la *Marie Roſaire* de l'Abrilduc, Capitaine *Budoc François Thomas*, allant à l'Abrilduc chargé de ſel; la *Jalouſie* de Boulogne, Capitaine *Robert Cornu*, allant à Boulogne chargé d'eau-de-vie; le *Saint Germain* de Saint Malo; la *Ville de Fecamp* de Fecamp, allant tous deux à la Rochelle r le *Saint Jean Louis* de Dieppe ainſi que les quatre ſuivans; le *S. Charles*; la *Jeune Suzanne*; le *Saint Pierre Joſeph*; l'*Aimable Julie*; le *Montigny*, allant tous cinq à Dieppe; le *Saint Louis*, allant a Cette; le *Maurepas*, allant à Barcelonne; le *Jeune Nicolas* de Saint Briac, allant à Saint Malo; le *Don de Dieu*; le *Saint François*, allant à Bordeaux; l'*Aimable Genevieve* de Fecamp, allant à Fecamp; les *Deux Petronilles*, allant à Oſtende ſur leſt ainſi que les quatorze précédens; des Anglois la *Marie*, Capitaine *Samuel How*; le *Dunkerque*, Capitaine *Joſeph Walton*; le *Marchand*, Capitaine *Jean Wigmore*; la *Bonne Intention*, Capitaine *Thomas Forcer*, allant tous quatre à Londres chargés d'eau-de-vie & autres marchandiſes; la *Jeune Eſpérance*, Capitaine *James Neal*, allant à Oſtende avec 800 cuirs ſalés; l'*Oack*, Capitaine *Edward Huſſey*, allant à Fayall avec tabac en feuilles & autres marchandiſes; le *Prompt Retour*, Capitaine *Thomas Kinght*, allant à Nortford chargé de thé, tafia & autres marchandiſes; l'*Idée*, Capitaine *Stephen Ryckaert*; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *Wme. Hutton*, allant tous deux a Saint Sebaſtien

avec eau-de-vie, tabac & autres marchandiſes ; le *Crawford*, Capitaine *Joſeph Hunter*, allant à Glaſcow ; le *Robert & Anne* ; les *Deux Sœurs* ; le *Cleveland*, allant à Sunderland ; l'*Aigle* ; la *Proſpérité*, allant tous deux à Yarmouth ſur leſt ainſi que les quatre précédens ; des Hollandois la *Jeune Marie* ; le *Thomas & Marie*, allant tous deux à Fleſſingue ; les *Trois Sœurs*, allant à Schiedam ; le *Jeune Pierre* ; les *Deux Freres*, allant tous deux à Terveer chargés tous cinq de futailles vuides ; le *Jeune Cornil*, allant à Londres, chargés d'une partie de joncs ; la *Jeune Cornille*, allant à Amſterdam chargé de ſucre brut ; la *Marie Thérese* ; la *Sainte Anne*, allant tous deux à Oſtende ſur leſt.

DE L'ORIENT.

Le Navire l'*Ajax* eſt arrivé le 14 Décembre 1769, venant de Bengale charge de toile de coton, mouſſeline, ſalpêtre, poivre & autres marchandiſes. Ce Navire a appris que le *Caſtries* en ſortant de Bengale avoit été démâté, ce qui fait préſumer qu'on ne le verra gueres qu'en Avril.

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 8 au 15 Décembre 1769, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François ; ſçavoir, la *Sainte Anne*, Capitaine *Yves Haſcouet*, venant du Croiſic chargé de fer & d'acier ; la *Précieuſe*, Capitaine *Jacques Guiſteau* ; le *Saint Jouan*, Capitaine *Joachim le Joudan* ; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Pierre Laſalle*, venant tous trois de Bayonne avec réſine, laine, brai gras, vin de Rancio, de Cap Breton, en bouteilles & en barils, chocolat, huile de poiſſon, morue ſeche, jambons, liege en bouchons & en planches, plumes & traques d'avirons ; le *Prince Charles*, Capitaine *Pierre Guilbaud* ; l'*Aimable Thérese*, Capitaine *Pierre Loirat* ; le *Saint Mathieu*, Capitaine *Mathieu Deſclaux*, venant tous trois de Bordeaux chargés de cendres gravelées, paſtel, raiſins, amandes en coques, olives, fromage de Roquefort, truffes, peignes, tabatieres de buis, prunes, farines, peaux d'agneaux, huile de Degras, vin, eau-de-vie, drap de Carcaſſonne, liqueurs & colle de poiſſon ; la *Suzane*, Capitaine *Joſeph Corlo*, venant de l'Orient avec graine de lin, toile d'étoupes, bois moulu & vieilles armes à feu.

Dans l'eſpace du 8 au 15 il eſt de plus entré à Nantes, venant de Hennebon, de Quimperlé, de Pont l'Abbé, de l'Orient & de Bordeaux, 580 tonneaux de farine. 50 tonneaux de froment & 72 tonneaux de ſeigle.

DE MARSEILLE.

Départ *de Navires.*

Du 27 Novembre au 3 Décembre 1769, il eſt ſorti de ce Port 44 Bâtimens François & 30 Etrangers ; des premiers le Navire l'*Eſpérance*, Capitaine *Jean-Louis Nicolas* de Marſeille, alloit à la Martinique ; les autres alloient à la Ciotat, à Martigues, à Manton, à Toulon, à Arles, à Agde, à Frejus, à Cannes, à Saint Tropès, à Narbonne, à Cette, à la Seine, à la Cale, à Nice, à Antibes, à Caſſis, à Bandol, à Bormes, à Gênes, en Corſe, à Cagliari, à *Barcelonne*, à Valence, en Sicile, à Palerme, a Meſſine, a Tunis, à Cadix & a Nantes, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, du Levant & autres.

De Cadix, *le 28 Novembre 1769.*

Des temps orageux qui ont regné dans ces mers pendant plus de quinze jours, ont occaſionné différens naufrages, entr'autres ceux qui ſuivent :

Le Navire François la *Marie Marthe* de Dieppe, Capitaine *Treſorier*, allant de Malaga à Oſtende chargé de vins, fruits ſecs, oranges & citrons, échoua le 12 à la Côte de San Lucar ; perſonne n'a péri, la cargaiſon eſt ſauvée, & on ſe flatte de pouvoir remettre le Bâtiment à flot.

Un petit brigantin Anglois parti auſſi de Malaga, & allant à Londres avec une pareille cargaiſon, ſe briſa le 14 ſous les murs de Cadix, excepté un ſeul homme ſur ſept dont l'équipage étoit compoſé ; tout a péri ſans reſſource.

La Tartane Françoiſe la *Sainte Roſe*, Capitaine *Cavaillon*, en retour de Lisbonne, fit naufrage le 15 à la Côte de Tavira en Portugal ; le Capitaine & cinq hommes de l'équipage ont péri, trois autres ſeulement ont eu le bonheur de ſe ſauve.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 28 Novembre.

AGRICULTURE.

ARRÊT

DU PARLEMENT DE TOULOUSE (*a*),

CONCERNANT LES PAILLES.

Du 26 Août 1769.

Extrait des Regiſtres du Parlement.

CE jour les Gens du Roi étant entrés, Lecomte, Avocat Général dudit Seigneur Roi portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

On ſe plaint de toutes parts d'une eſpece de monopole qui s'exerce ſur les pailles, en telle ſorte que la charretée de paille eſt beaucoup plus chere qu'elle ne devroit l'être relativement au prix des grains, parce qu'on l'exporte des Paroiſſes où elle eſt excrue, & où elle devroit naturellement être employée à l'engrais des terres qui l'ont produite, tandis qu'une foule de Réglemens ont ſagement pourvu à leur conſervation ſur les lieux ; Réglemens que les Décimateurs enfreignent, ou qu'ils éludent ſous de frivoles prétextes, principalement en donnant aux pailles une valeur qu'elles ne doivent point avoir, & ſur laquelle le Miniſtere Public ſera forcé de s'élever, en leur faiſant donner un taux fixe, ſi les Décimateurs ou les Fermiers ne ſe réforment pas ſur cet abus. Mais plus occupé dans ce moment de la conſervation des pailles ſur les lieux que de tout autre objet, le Procureur Général ſe borne à préſent à requérir la Cour d'ordonner, en renouvellant de plus fort l'exécution des anciens Réglemens, que les Décimateurs, & leurs Fermiers ſeront tenus de vendre les pailles provenant des dîmes dans la Paroiſſe dont ils les percevront, & aux Habitans & Bientenans ſeulement ; & ce à un prix raiſonnable, faute de quoi il ſera fixé par la Cour, ſur les plaintes qui lui en ſeront portées par ceux auxquels elle ſeroit ſurvendue, à la charge par les Habitans & Bientenans deſdites Paroiſſes de les demander & de les prendre, à compter pour cette année, depuis le jour que l'Arrêt qui interviendra aura été publié, juſqu'au dernier jour d'Octobre inclusivement ; & pour les années ſuivantes, depuis le premier Juillet juſqu'au dernier Octobre ; & à la charge auſſi par les Habitans & Bientenans deſdites Paroiſſes de les payer lors de la délivrance ; faute de quoi, & paſſé ledit temps, il ſera libre aux Decimateurs & à leurs Fermiers de les vendre à qui bon leur ſemblera ; avec défenſes auxdits Habitans & Bientenans de prendre plus de paille qu'il ne leur en faut, & de ven-

(a) *On a vu dans nos Gazettes pluſieurs Mémoires relatifs à l'objet de cet Arrêt ; nous avons cru en conſéquence que les Agriculteurs ſeroient bien aiſes de voir ce que le Parlement de Toulouſe auroit décidé ſur cette matiere.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

dre, tant leurs pailles que celles qu'ils pourroient acheter, ſous peine de cinq cents livres. Ordonner que l'Arrêt qui interviendra ſera imprimé, lu, publié & affiché partout où beſoin ſera, & que copies duement collationnées d'icelui ſeront envoyées dans les Bailliages & Sénéchauſſées du Reſſort, pour y être pareillement lues, publiées & affichées, après y avoir été enregiſtrées; de quoi les Subſtituts du Procureur Général du Roi certifieront la Cour dans le mois.

Le Gens du Roi retirés;

LA COUR, ayant égard auxdites requiſitions, a ordonné & ordonne, en renouvellant de plus fort l'exécution des anciens Réglemens, que les Décimateurs & leurs Fermiers ſeront tenus de vendre leurs pailles provenant des dîmes, dans la Paroiſſe dont ils les percevront, & aux Habitans & Bientenans ſeulement, & ce à un prix raiſonnable; faute de quoi il ſera fixé par la Cour ſur les plaintes qui lui en ſeront portées par ceux auxquels elles ſeroient ſurvendues, à la charge par les Habitans & Bientenans deſdites Paroiſſes de les demander & de les prendre pour cette année, depuis le jour que l'Arrêt qui interviendra aura été publié, juſqu'au dernier jour d'Octobre incluſivement; & pour les années ſuivantes, depuis le premier Juillet juſqu'au dernier Octobre; & à la charge auſſi par les Habitans & Bientenans deſdites Paroiſſes, de les payer lors de la délivrance; faute de quoi, & paſſé ledit temps, il ſera libre aux Décimateurs & à leurs Fermiers de les vendre à qui bon leur ſemblera, avec défenſes auxdits Habitans & Bientenans de prendre plus de paille qu'il ne leur en faut, & de vendre, tant leurs pailles, que celles qu'ils pourroient acheter, ſous peine de cinq cents livres. Ordonne que l'Arrêt qui interviendra ſera imprimé, lu, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, & que copies duement collationnées d'icelui ſeront envoyées dans les Bailliages & Sénéchauſſées du Reſſort, pour y être pareillement lues, publiées & affichées, après y avoir été enregiſtrées; de quoi les Subſtituts du Procureur Général du Roi certifieront la Cour dans le mois. Prononcé à Toulouſe, en Parlement le vingt-ſix Août mil ſept cent ſoixante-neuf., Collationné LEBE. *Monſieur DE BASTARD, Rapporteur.* Contrôlé, VERLHAC.

OBSERVATIONS

Sur la maniere de ſemer, par M. de Sutieres.

On ne veut pas ſe perſuader combien il eſt eſſentiel de ſemer toutes les natures de terres à meſure qu'on donne le dernier labour: cependant les ſemailles de 1769 ont démontré & prouvé que ce principe étoit juſte, puiſqu'un grand nombre de Fermiers, Laboureurs & Cultivateurs de mon canton (*a*) & ailleurs a été trompé, pour avoir fait donner le dernier labour à leurs terres ſans les enſemencer. On leur entendoit dire: nous ſemerons auſſi-tôt qu'il viendra une petite pluie, parce que les mottes étant ameublies & détruites par l'eau, le bled s'en enterrera mieux & le ſol ſera plus uni. Mais la pluie n'eſt point venue, comme on le deſiroit, dans le mois d'Octobre dernier, & une partie des Cultivateurs a été obligée de ſemer ſur la fin du mois; alors la terre étoit dure, & les mottes ne pouvoient plus ſe briſer aiſément.

Il peut réſulter d'une pareille façon de ſemer beaucoup d'inconvénients: le premier, que la ſemence ne ſe cachant & ne s'enterrant pas ſi bien, les oiſeaux, corbeaux, pies, pigeons, & autres animaux, mangeront beaucoup de grains; 2°. le grain pourroit, ſi la ſéchereſſe étoit de trop longue durée, ſe chancir & lever en partie, pourvu qu'il ſurvînt de la pluie: ce bled, quoique levé, pourra bien périr par la ſuite, comme je l'ai vu & obſervé dans les ſemences dont le bled étoit un peu germé: il a levé, & enſuite il eſt péri au printemps, par la raiſon que le germe avoit ſouffert. Il y a encore un inconvénient à ſemer du bled dans un ſol où les groſſes & petites mottes de terre ſont auſſi dures que des pierres; c'eſt que le bled ne pouvant ni ne devant faire ſa production qu'autant que la partie aqueuſe ſera ſuffiſante, s'il ne ſurvient pas des pluies un peu longues pour

(a) *Dans la Picardie, aux environs de Compiegne & du Château d'Anel.*

rattraper la ſemence qui à peine eſt cachée ſur la ſuperficie du ſol, elle ſera long-temps ſans pouvoir faire de productions : ſi elle en fait, parce que ces pluies ent été un peu continuelles, ce bled étant à peine caché lorſqu'il ſera en lait, peut être détruit par la moindre gelée.

Il y a toujours à craindre pour ces ſemences tardives. J'ai vu des ſemences faites de même à la fin d'Octobre, & en Mars & Avril, qui, par des pluies conſidérables, ſurvenues tout d'un coup, ont ſurnagé par-deſſus le ſol, parce que, comme je l'ai obſervé, ces ſemences étoient à peine cachées ſous les mottes de terres dures dont le ſol étoit couvert ; ces ſemences étant ramenées ſur la terre par les pluies conſidérables, ont été mangées par les pigeons & autres oiſeaux.

Les Laboureurs, &c. ne ſe ſeroient pas expoſés à tous ces fâcheux accidents, dont un ſeul peut beaucoup préjudicier à leurs récoltes, s'ils euſſent fait faire, comme moi, leurs ſemences à meſure que l'on donnoit le dernier labour. Un ſol qui a reçu ſes engrais analogues à la qualité de la terre, qui ſont bien amalgamés avec elle, au premier, deuxième ou troiſième labour, conſerve toujours au quatrième labour aſſez de fraîcheur pour pouvoir y enterrer dans le même inſtant la ſemence avec la herſe ; ce qui la met & la place à la profondeur néceſſaire pour lui pouvoir cauſer en très-peu de temps une prompte production, quelque ſéchereſſe qu'il puiſſe ſurvenir : mon chaulage nourrit, fortifie & engraiſſe la ſemence, ce qui ſert beaucoup à aider cette prompte & vigoureuſe production que fait mon grain. Il me reſte encore à obſerver que tout ce que je viens de dire ſur les ſemences d'Automne arrive encore plus ſouvent pour celles de Mars, ſoit parce que les terres en général n'ont reçu qu'un labour, & que les ſéchereſſes ſont plus fréquentes dans cette ſaiſon que dans celle de l'Automne.

Ce que je viens de dire ſur les bleds ſemés dans des terreins où il y avoit des mottes très-endurcies, vient d'arriver, malgré les pluies qu'on a eues depuis les 29, 30 & 31 Octobre & jours ſuivants, & qui ont été ſuffiſantes pour faire germer & lever les ſemences dernieres faites dans des ſols où j'avois fait, comme à mon ordinaire, enterrer la ſemence avec la herſe à meſure que le dernier labour ſe faiſoit : cependant les pluies qu'il a fait pendant ces trois jours n'ont pas été aſſez fortes pour faire germer les bleds enterrés dans des ſols où il n'y avoit que des mottes dures comme des pierres, par les raiſons que j'ai dit ci-devant. J'obſerverai même que ces pluies ayant trés-fort continué les 1^er^, 2, 3, 4 & 5, ces ſols très-ſecs étant labourés à plat, & les eaux n'y ayant aucun écoulement dans des terres humides & froides, le ſol a été bien-tôt comme de la bouillie ; malgré cela, la ſemence n'y a point trop été enterrée par ces pluies continuelles, puiſqu'elle y a fait toute la production néceſſaire, mais très-peu vigoureuſe, jauniſſant déja & menaçant en partie de pourrir ; ce qui arrivera toujours, lorſque des terres de la nature ci-deſſus ſeront labourées à plat, quoique la ſemence y ait été enterrée à la herſe.

Après avoir bien examiné & obſervé ce qui ſe paſſe dans l'Art de l'Agriculture, on ſera forcé de convenir que ſi l'on mettoit la même préciſion & la même intelligence que l'on met dans tous les autres arts, on ne feroit pas long-temps à perfectionner celui de toute la culture du Royaume.

Avant que de terminer ces obſervations, je ſuis bien aiſe de vous faire part, Meſſieurs d'un phénomene ſingulier en Agriculture.

AVIS CURIEUX.

M. de Grigny, Seigneur de la Paroiſſe de Drélincourt, ſur le chemin de Compiegne à Noyon, a fait planter il y a environ 20 ans 36 pieds de tilleuls de Hollande, gros d'environ 3 pouces & demi de diametre, & environ 6 à 7 pieds de hauteur ; il vient de les faire abattre & dépieſcer : ces arbres avoient environ 2 pieds & demi de diametre ſur environ 9 pieds & demi à 10 pieds de hauteur ; on a retrouvé dans le milieu du corps de ces arbres ceux que M. de Grigny avoit fait planter en même groſſeur & hauteur, ſans être adhérants en aucune maniere avec le corps de l'arbre qui avoit groſſi tout autour depuis 20 ans ; de façon qu'en dépieſçant les arbres, ceux qui avoient été plantés s'en détacherent d'eux-mêmes comme les noyaux de certains fruits, où

ils ne ſont jamais inhérents : il faut obſerver que ces petits arbres, qui ſont très-unis & très-polis, ne différent de ce qu'ils ont été plantés que par leurs écorces qu'ils n'ont plus.

Les perſonnes qui auroient quelques obſervations à faire ſur un fait auſſi ſingulier, ſont priées d'en faire part au Public par la voie de la Gazette.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Octobre 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Béfort.	23*	11	6
Colmar.			
Haguenau.	20	8	11
Landau.	17*	2	
Scheleſtat.	22		
STRASB.	21	6	8
wiſſembourg.	19	9	4

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	20	12	9
Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	6	9	
Foin le q.	2	1	1
Paille le q.	1	10	11

MONTAUBAN.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Cahors.	27	8	
Cauſſade.	28		
Figeac.	28*	2	9
Gourdon.	26	12	3
Lauzerte.	27	2	3
Milhau.	25		
Moiſſac.	26	13	9
MONTAUBAN	21*	19	7
Murdebarrez.	27	1	6
Rhodez.	27	10	
Ste. Affrique.	26	11	6
St. Antonin.	24	9	4
Villefranche.	25	2	11

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	26	5	1
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	7	13	8
Foin le q.	2	3	1
Paille le q.	1	3	11

ORLÉANS.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Beaugency,	26	18	
Blois.	24	8	11
Chartres.	29*	2	8
Châteaudun.	26	8	3
Clamecy.	22	3	
Dourdan.	27	2	7
Gien.	22*	10	
Montargis.	21*	5	1
ORLEANS.	26	19	6
Pithiviers.	22		10
Romorentin.	26	12	
Vendôme.	25	4	

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	25	1	2
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	7	18	6
Foin le q.	2	8	
Paille le q.	1	7	4

PAU.

LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Aire.			
Bayonne.	25	13	4
Dax.	26	1	3
Mauleon.	24	1	6
Mont de-mar.	22	18	
Oleron.	25	19	3
PAU.	24	3	
S. Jean P. d. P.			
S. Sever.	19*	4	9
Sauveterre.	29*		

PRIX COMMUNS.

From. le ſep.	24	12	7
Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	12	7	7
Foin le q.	1	13	1
Paille le q.		18	1

MANIERE

De faire le vin dit Solegiato, *c'eſt-à-dire, dont les raiſins qui le produiſent ont reſté au ſoleil, tirée d'une des ſçavantes Notes du fameux* Dithirambe, *Italien, intitulée* Bachus en Toſcane *; par François Reddi, & traduite par M. Pingeron.*

Didyme nous apprend dans le ſixième Livre du Recueil des Auteurs qui ont écrit ſur l'économie champêtre, la maniere de faire le vin dit *Solegiato*. Voici ſes propres termes. « Dans la Province de Bithinie quel-» ques perſonnes font ainſi le vin doux. Un » mois avant la vendange elles tordent la » tige de la grappe du raiſin, & ôtent tou-» tes les feuilles de la vigne, qui pourroient » l'empêcher de recevoir les rayons du ſo-» leil. La chaleur de cet aſtre conſume » alors toute l'humidité du raiſin, & rend le » vin qu'on en tire auſſi doux que ſi on l'eût

» fait bouillir : ces perſonnes coupent en-
» ſuite le raiſin qui n'a plus d'humidité, &
» l'égrainent pour l'expoſer au ſoleil. Lorſ-
» que ces grains ſont preſque ſemblables à
» ceux des raiſins ſecs, ils les enlevent pen-
» dant l'ardeur du ſoleil & les portent dans
» la cuve, où ils les laiſſent le reſte du jour
» & la nuit ſuivante, pour les fouler la ma-
» tinée d'enſuite.

MANIERE de faire le Contant, *ſorte de breuvage tenant de la nature du chocolat, en uſage en Allemagne. Traduction du même Auteur.*

Les Allemands compoſent un breuvage très-agréable au goût & fort ſain en même temps; il tient lieu de chocolat, qui n'eſt guères connu chez eux, que par les perſonnes qui vivent dans la plus grande aiſance. La préparation dont on veut parler ſe nomme *Contant*, & ſe fait de la maniere ſuivante. On prend une certaine quantité du plus beau riz qu'on peut trouver, & l'on préfere celui qui croît en Italie au riz du Levant & de la Caroline. On le fait un peu torrefier (rôtir ou griller) comme le café, & on le moud dans un petit moulin à bras. On met autant de ſucre que de cette farine dans du lait, à raiſon de deux ou trois cuillerées de ce mêlange par chaque pinte; on fait bouillir le tout & on l'écume avec ſoin; on ajoute enſuite un peude cannelle, & le breuvage eſt fait. Il faut le boire un peu chaud.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 15, juſqu'au Samedi 18 Novembre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 35 muids 4 ſept. de froment, 10 muids de ſeigle, & 317 muids 10 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 71 muids de froment, 1 muid 11 ſeptiers de ſeigle, & 519 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 106 muids 4 ſeptiers de froment, 11 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 837 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 88 muids 11 ſeptiers de froment; il en reſtoit du marché précédent 142 muids 2 ſept. ce qui a fait 231 muids 1 ſeptier.

Le Samedi 18 Novembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1186 muids 10 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 456 muids 4 ſept. de ſorte qu'il en eſt reſté 730 muids. 6 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 19 à 26 ℔ 10 ß, le ſeigle, de 13 à 17 ℔, le froment a été vendu à la Greve, de 22 à 27 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle; de 1 ℔ 15 ß à 2 ℔ 6 ß 9 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 10 ß à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

AVIS

Debure pere, Libraire à Paris, Quai des Auguſtins, à Saint Paul, avertit le Public qu'il vient d'acquérir de l'héritier de M. l'Abbé *Roger Schabol*, le Dictionnaire pour la Pratique du Jardinage, *in*-8°. dont le prix ſera de 3 liv. 12 ſols relié.

Il donne auſſi avis qu'il a mis ſous preſſe la ſuite de cet Ouvrage, ſous le titre : *De la Pratique du Jardinage*, *in*-8°. avec figures, qu'il vendra 6 liv. relié. Ce Livre ſera en vente à Pâques prochain.

COMMERCE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

UN Particulier de Madraſſ obſerve, dans une lettre qu'il écrit à un de ſes amis, que l'opinion où ſont pluſieurs perſonnes que les Aſiatiques ne peuvent jamais deve-

nir bons Soldats ; ne doit être attribuée qu'à l'ignorance où l'on eſt en Europe des mœurs des Peuples d'Aſie. Il ſeroit peut-être facile de prouver qu'ils ne ſeront jamais Soldats tant que leur mauvais gouvernement ſubſiſtera, & qu'ils auront tant de peine à rien innover ; mais ceux qui attribuent la peur qu'ils ont des armes à feu, & principalement de l'Artillerie, à une diſpoſition de lâcheté & à une timidité invincible, ſe trompent groſſierement. La vraie cauſe de cette timidité apparente provient de l'inexpérience de leurs Chefs qui, avant Hyder Aly, n'ont jamais entendu les avantages de la diſcipline militaire, & qui ont mis l'Infanterie ſur un pied trop mépriſable. Leur Cavalerie, qui eſt très-bien payée, n'expoſe pas volontiers ſes chevaux à la portée de nos armes à feu, quoiqu'elle ne refuſe jamais de ſe battre aux armes blanches ; de ſorte que ce n'eſt pas tant la crainte de perdre la vie que celle de perdre leur fortune, qui conſiſte dans les chevaux qu'ils montent, qui les engage à éviter le combat.

Pour vous faire voir quelle eſt l'affection qu'ils ont pour leurs chevaux, vous ſçaurez que Moraron, Chef de Marattes, ayant eu ſon cheval tué, prit le deuil pour trois jours à la maniere de ces Peuples, c'eſt-à-dire, qu'il reſta trois jours ſans turban.

Les Naturels du Pays qui ont été diſciplinés & encouragés par les Européens, & formés en Corps réglé d'Infanterie, connus généralement ſous le nom de *Cypaïs*, ſe ſont familiariſés avec les armes à feu ; ils ſe défendent très-bien à l'abri des fortifications, & lorſqu'on leur donne des Sergents pour les conduire, ils font une aſſez bonne contenance en campagne.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

Pour l'établiſſement de trois Paquebots paſſagers, de Calais à Douvres (a).

Depuis nombre d'années nous voyons avec une indolence honteuſe cueillir dans notre Patrie des bénéfices conſidérables par un Particulier de Douvres, profit qui ſurprend même les perſonnes qui en ont tenu des états ſecrets.

Ce ſont ces vues patriotiques, plutôt que celles d'intérêt, qui nous engagent aujourd'hui à ouvrir une Souſcription, pour que tout le monde puiſſe participer à une entrepriſe auſſi juſte que profitable ; & nous nous flattons que tous vrais Patriotes François ſeconderont cette entrepriſe de leurs ſuffrages ainſi que de leurs recommandations dans les Pays étrangers, tant pour le paſſage des perſonnes que pour les chevaux & équipages, &c.

Les trois paquebots ſeront prêts à faire voile dans le courant de Mai prochain, où commence la ſaiſon la plus favorable pour le paſſage : deux de ces paquebots ſeront conſtruits ſur le meilleur modele de ceux de Douvres, d'environ ſoixante tonneaux chacun ; le troiſième ſera un très-beau bateau d'environ même grandeur, approprié pour ce ſujet, où tout y ſera en rivalité avec Douvres ; ils coûteront en total, mis en mer, environ 60000 livres, laquelle ſomme ſera diviſée par action de cent louis, dont chaque Souſcripteur ne pourra y prendre au-deſſus de trois actions, afin de rendre la Société plus nombreuſe & plus recommandable : les comptes ſeront rendus tous les ſix mois, ou chaque quartier, ſi on l'exige ; pour plus ample information, on pourra écrire (franc de port) à M. Ph. Iſaac l'aîné, Négociant à Calais, lequel donnera des ſûretés pour le total de la ſouſcription, une grande partie de laquelle étant déja engagée par des Patriotes, même en Angleterre. Les perſonnes qui auront envie d'y prendre intérêt ſont priées d'écrire promptement, attendu le temps qu'exige la conſtruction des deux paquebots, afin qu'ils ſoient prêts pour le temps preſcrit.

DE NANTES, *le* 17 *Novembre* 1769.

Navires en armement.

Le *Quaker* de 350 tonneaux, Capitaine *Deshayes*, Armateurs MM. *Arnous* ; la *Marquiſe de Levy* de 250 tonneaux, Capit. *Gillet*, Armateur M. *Richard* ; la *Minerve*

(a) *Il eſt des choſes dont il eſt bon de rappeller le ſouvenir ; celle-ci étant de ce nombre, par l'avantage qu'on peut en retirer, nous avons cru devoir annoncer une ſeconde fois cette Souſcription.*

de 300 tonneaux, Capit. *Moreau*, même Armateur que pour le précédent; l'*Aimable Nanon* de 200 tonneaux, Cap. *Mazure*, Armateur M. *Brindeau des Valinieres*; la *Ducheſſe de Duras* de 150 tonneaux, Capit. *Vandendriche*, Armateur M. *Deſridellieres le Roulx*; la *Ville de Milan*, Capit. *Milan*, Armateur M. *Laſſalle*, ſont tous ſix en charge dans ce Port; ſçavoir, les deux premiers pour Leogane, le troiſième pour le Cap, le quatrième & le cinquième pour Guinée, & le ſixième pour Marſeille.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 11 Navires Etrangers; ſçavoir, la *Dame Anne* de 120 tonneaux, Capit. *Joachim Boblit*; le *Zée Gewas* de 70 tonneaux, Capit. *Adrians Jans de Boer*; la *Dame Marie Petronnelle* de 190 tonneaux, Capit. *Meindert Hendricks*, le ſieur *Odiette de la Bauche* Interprete de ces trois Navires; le *Jeune Tjetje* de 120 tonneaux, Capit. *Pietſes Claas*; la *Réſurrection* de 110 tonneaux, Capit. *Jans Andries Boer*, le ſieur *Boudet* Interprete de ces deux Navires; le *Jeune Samuel* de 150 tonneaux, Capit. *Jean Jans Koſter*; les *Deux Freres* de 180 tonneaux, Capit. *Pachier Robbe*, Interprete pour ces deux Navires le ſieur *Van Neunen*, tous 7 pour Bruges; l'*Helena Clara* de 140 tonneaux, Capit. *Tierk Klaas Klein*, Interprete le ſieur *Boudet* pour Amſterdam; l'*Attente* de 110 tonneaux, Capit. *Bredius*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche* pour Roterdam; la *Demoiſelle Metta* de 125 tonneaux, Capit. *Herman Borgman*, Interprete le ſieur *Van-Neunen* pour Bremen; le *Pouvoir de Dieu* de 60 tonneaux, Capit. *Joſeph de Buſtillo*, Courtier le ſieur *Gros* pour Bilbao.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 25 Novembre 1769.		MARSEILLE. le 15 Novembre.	
Amſterdam,	54 5 8	Londres,	31 ½
Lond.	321 16	Amſt.	53 7 8
Hambourg,	182 ¼	Cadix,	15 4
Madrid,	15 2 6	Madrid,	15 5
Cadix,	15	Livourne,	97
Livourne,	95 ¾	Naples	85
Lyon, au pair.	¾	Gênes,	96
		Paris, 1 ½ p. ⅝ b.	
		Lyon. Saints, ¾ p. ⅝ b	
		Montpellier, au p 60 j	
		Piaſtres,	49 10

MADRID le 13 Novembre.		AMSTERDAM le 20 Novembre.	
Paris,	15 12	Paris,	54 2
Amſterd.	96 ¾ 97 1	Lond.	33 11 ½
Londres,	41 3 8 ½	Bordeaux.	
		Madrid,	93 7 8
CADIX. le 7 Novembre.		Cadix.	94 ⅛
Paris,	77 ¼ ½	Lisb.	45 5 8
Amſt.	96 ¾	Veniſe,	88 ¾
Lond.	41 ¼	Genes.	84 ½
Madrid,	½ p. ⅝ p. *let.*	Livourne,	86 ½
		Hamb.	33 ⅛

MÉCHANIQUE.

Maniere de placer des poulies égales dans une chape peu diſpendieuſe, pour avoir par conſéquent des mouffles à très-peu de frais, tirée du Theatrum Machinarum *de Leopolds de Planiz; extrait & traduction par M. Pingeron.*

Les poulies mouflées ſont ſans contredit des plus ſimples & des plus utiles. Perſonne n'ignore les reſſources qu'elles fourniſſent; ces avantages ne ſçauroient être conteſtés dans la théorie: il n'en eſt pas de même dans la pratique. L'obſtacle qu'oppoſe la roideur des cordes eſt preſque invincible: les Allemands ont cependant tenté d'y rémédier. Voici le moyen que propoſe Leopolds de Planiz, d'après la réflexion ſuivante. On eſt obligé de ſe ſervir de poulies de différents diamétres dans les mouffles, lorſqu'elles ſont les unes ſur les autres, afin que les cordes

ne ſe frottent point entr'elles, & la courbure que prend le cordage ſur les petites poulies occaſionne une grande réſiſtance. Il eſt aiſé de ſe ſervir de poulies de même diamétre, en pratiquant les ouvertures pour les recevoir dans deux cylindres qui ſerviront de chapes. La premiere & la derniere poulie doivent être dans des ſens qui ſe croiſent à angles droits, & les autres poulies intermédiaires ſeront diſpoſées de façon que les cordes qui paſſeront deſſus ne ſe touchent point, c'eſt-à dire, que ſi l'on partage en trois parties égales le quart de cercle qui ſe trouve compris entre le ſens de la premiere poulie & celui de la ſeconde, chacune de ces trois parties ſera le milieu de l'eſpace deſtiné à recevoir une des poulies intermédiaires. Il eſt facile de voir qu'en adoptant cette méthode, on pourra ſe ſervir de grandes poulies égales pour compoſer des mouffles à peu de frais, & où la réſiſtance, cauſée par la roideur des cordes qui l'enveloppent ſur la petite poulie, ſera réduite à une bagatelle.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 25 Novembre 1769.*

	H	ß		
Or de Portug. à . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à . . .	704			
Les guinées à . . .	716			
Ducats à	98			
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	15		once.
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piaſtres, à	49	5		

FINANCES.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 15 Novembre 1769.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*	
LE divid. pour les Ac. de la B. à 5 ½ p % .	159	¾
Annuités conſol. à 3 p %	88	¼
Annuités réduites à 3 p %	87	⅛ ⅜
Ann. de 1756 à 3 ½ p % .	98	⅛ ⅞
Ann. de 1758 à 3 ½ p % .	91	⅛
Ann. conſol. de 1762 à 4 p %	98	½
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p %	103	½
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p %	86	¼
Nouv. ann. du Sud à 3 p %	86	½
Ann. du S. de 1751 à 3 p %	86	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 11 p % . .	223	½
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p %	85	⅛
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p % . .	36	
Billets de Lot. pour 780000 l. à 13 l.	12 H	17 ß
Long ann. non rachetables à différents termes .		
Annuités avec ſurvivances de 1765		
Long. ann. ſans cap. 1745, 46, 57	14 ½	*années.*
1761 & 62.	26 ½	
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. %.		
Billets de la Marine à 4 p. % *Eſcomp.* . . .		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1769.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 23.*	*Samedi 25.*
Ac. des Indes.	1050 47 ½ 45 42 ½	1040 37 ½ . .	1035 . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	340 . . .	. . . . .
Prom. à 5 p %.	. . . . .	31 ½	. . . . .
Prom. à 4 p %. .	51 ½ . . .	51 ½	51 ½ . . .
Ac. des Fermes.	802 ½ 800 . .	790 95 . . .	790 . . . .
1ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	17 . . . . .
3e. Loterie.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités.	290.	. . . . .	. . . . .
Coup. d'An.	. . . . .	. . . . .	57 . . . . .
Emp. de 50 mil.	46	. . . . .	. . . . .
Emp. de 30 mil.	53	53	53 . . . . .
Col. 1759.	52 ½ 53 ½ . .	53 ½	. . . . .
Canada.	53 ½ . .	. . . . .	. . . . .
4e. L. Epoques	18 ½ 20 . . .	22 23. . . .	24 24 ½ 24 . .
Nouette.	. . . .	47	47 . . . .
tirage de la C.	5e 330 . . .	. . . . .	3e 380 5e 335 .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2e Lot. Comp.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p. %	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p. % ſ. l. cuirs	. . . . .	. . . . .	. . . . .